

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE COSTUMES

21 JUIN 2025

Article 1 – Le règlement

La ville de Tournan-en-Brie organise un concours de costumes à l'occasion de la 6ème édition de sa Fête Médiévale Fantastique & Féerique. Le présent règlement régit le déroulement du concours et peut être complété ou modifié sans préavis. Les participants s'engagent en s'inscrivant à ce concours à respecter ledit règlement. Le non-respect de ce règlement peut entraîner l'exclusion du (ou des) participant(s) concerné(s).

Article 2 – Organisation du concours

Le concours se déroulera le samedi 21 juin 2025, jour de la Fête Médiévale Fantastique & Féerique.

Les inscriptions se feront par mail avant le 19 juin à minuit ou le samedi 21 juin 2025 au point information situé devant la mairie entre 10H et 16H.

L'inscription au concours est gratuite et réservée aux amateurs.

Article 3 – Déroulement du concours

Le thème du concours est « Musique Fantastique ».

Le concours est divisé en quatre catégories :

- individuel adulte (18 ans et +)
- individuel enfant (moins de 12 ans)
- Individuel adolescent (13 à 17 ans)
- famille (2 à 6 personnes)
- "bande de potes" (2 à 6 personnes)

Les participants au concours s'engagent à se présenter aux organisateurs devant l'espace scénique situé place Edmond de Rothschild à 19h.

Chaque participant ou groupe de participants fera un bref passage sur scène afin de présenter son costume au jury et au public.

Les résultats du concours seront annoncés à la suite de tous les passages sur scène.

Article 4 – Costumes acceptés pour le concours

Tout costume médiéval, féerique et/ou fantastique sera accepté. **Les costumes originaux et réalisés par les participants seront privilégiés par le jury.** Le jury prêtera attention à la cohérence d'ensemble pour les participants choisissant de concourir en groupe.

Article 5 – Prix

Un prix sera attribué par le jury aux lauréats de chacune des catégories du concours

1^{er} Prix

- Catégorie adulte : une carte cadeau d'un montant de 30€
- Catégorie adolescent : une carte cadeau d'un montant de 30€
- Catégorie enfant : une carte cadeau d'un montant de 30€
- Catégorie famille : des billets pour une visite au Parc Disneyland Paris

- Catégorie "bande de potes" : des billets pour une visite au Parc Disneyland Paris

Les premiers prix seront à retirer au service Vie associative à partir du 10 juillet 2023.

2^e et 3^e Prix :

- Catégorie adulte : un jeu de société
- Catégorie enfant : un jeu de société
- Catégorie adolescent : un jeu de société
- Catégorie famille : jeux de société
- Catégorie "bande de potes" : jeux de société

Article 6 – Passage sur scène

Lors du passage sur scène, les participants s'engagent à :

- ne laisser aucun élément sur scène après leur passage (confettis, liquides, tissus,...)

- ne montrer aucun objet ou geste à caractère raciste, pornographique ou incitant à la violence.

Bien entendu, les armes réelles, les artifices, etc. sont interdits.

Article 7 – Jury du concours

Le jury est présidé par le Maire de Tournan en Brie et composé d'organiseurs de la Fête Médiévale Fantastique & Féerique.

Article 8 – Droit à l'image

Chaque participant, ou son représentant légal en cas de participant mineur, cède toutes exploitations de son image (photos et vidéos) par les photographes et vidéastes amateurs, professionnels et officiels présents lors de la Fête Médiévale Fantastique et Féerique.